



Municipalité régionale de comté de Papineau
Conseil des maires



2021-09-01

Province de Québec
Municipalité régionale de comté de Papineau

À une séance extraordinaire du Conseil de la susdite Municipalité, étant la séance extraordinaire du mois de septembre, tenue ce **1^{er} du mois de septembre 2021 à 16 h 30**, sous la forme d'une vidéoconférence conformément à l'arrêté ministériel émis par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le contexte de la pandémie COVID-19 (6 janvier 2021), à laquelle sont présents messieurs les conseillers, maires respectifs des municipalités ci-après mentionnées :

Pierre Labonté	Bowman
Gilles Tremblay	Chénéville
François Clermont	Fassett
Louis Venne	Lac-des-Plages
Jean-Paul Descoeurs	Lac-Simon
Alain Gamache	Canton de Lochaber
Robert Bertrand	Mayo
Martin Deschênes	Montebello
Michael Kane	Mulgrave-et-Derry
Carol Fortier	Notre-Dame-de-Bonsecours
Luc Desjardins	Ripon
Hugo Desormeaux	Saint-Émile-de-Suffolk
André Bélisle	Saint-Sixte
Roland Montpetit	Val-des-Bois

Absents :

Robert Meyer	Boileau
David Pharand	Duhamel
Pierre Renaud	Canton de Lochaber-Partie-Ouest
Stéphane Séguin	Montpellier
Gilbert Dardel	Namur
François Gauthier	Notre-Dame-de-la-Paix
Christian Beauchamp	Papineauville
Christian Pilon	Plaisance
Jean-René Carrière	Saint-André-Avellin
Mélanie Boyer, rep.	Thurso

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, monsieur Benoit Lauzon, maire de la Ville de Thurso. Le directeur général adjoint et le secrétaire-trésorier adjoint, monsieur Jocelyn Robinson, le directeur du Service de l'aménagement du territoire, monsieur Arnaud Holleville, le directeur du Service de développement du territoire, monsieur Marc Carrière, ainsi que la coordonnatrice administrative, madame Catherine Labonté, sont aussi présents.

Le Préfet soumet à messieurs les conseillers l'ordre du jour déposé par la secrétaire-trésorière et directrice générale, à savoir :

ORDRE DU JOUR



1. **Moment de réflexion**
2. **Mot du préfet**
3. **Appel des conseillers (information)**
4. **Ouverture de la séance (décision)**
5. **Adoption de l'ordre du jour (décision)**
6. **Calendrier des rencontres**
 - 6.1 Séances du Conseil des maires 2021 – Ajustement au calendrier des séances conformément aux articles 144 et 148 du *Code municipal du Québec* en raison de la pandémie COVID-19 (décision)
7. **Questions des membres et propos du Préfet**
8. **Levée de la séance (décision)**

2. **MOT DU PRÉFET**

Monsieur le Préfet souhaite la bienvenue aux membres du Conseil présents.

4. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2021-09-171

Il est proposé par M. le conseiller Louis Venne
appuyé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :
L'assemblée est déclarée ouverte.

Adoptée.

5. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2021-09-172

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
appuyé par M. le conseiller Jean-Paul Descoeurs
et résolu unanimement

QUE :
L'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée.

6. **CALENDRIER DES RENCONTRES**

6.1 **SÉANCES DU CONSEIL DES MAIRES 2021 – AJUSTEMENT AU
CALENDRIER DES SÉANCES CONFORMÉMENT AUX ARTICLES 144
ET 148 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC EN RAISON DE LA
PANDÉMIE COVID-19**

2021-09-173

ATTENDU que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Conseil des maires**

séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 144 du *Code municipal du Québec*, le Conseil d'une municipalité régionale de comté peut déterminer le lieu où siège son Conseil;

ATTENDU qu'il est donc nécessaire d'établir par résolution le calendrier des séances du Comité administratif et du Conseil des maires et d'en publiciser le contenu conformément aux articles 144 et 148 du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU la résolution numéro 2020-11-217, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 28 novembre 2020, confirmant le calendrier des séances ordinaires du Conseil des maires de la MRC pour l'année 2021;

ATTENDU qu'en raison des mesures émises par la Direction nationale de la Santé publique dans le cadre de la pandémie COVID-19, les séances du Conseil des maires ne peuvent pas être tenues au siège social de la MRC de Papineau;

ATTENDU l'arrêté ministériel numéro 2020-029 adopté le 26 avril 2020 concernant la tenue des séances des conseils municipaux;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
appuyé par M. le conseiller Roland Montpetit
et résolu unanimement

QUE :

Le calendrier des séances du Conseil des maires 2021 soit modifié afin que le reste des séances prévues pour l'année 2021 (4 séances) ait lieu selon les indications ci-dessous conformément aux arrêtés ministériels et aux décrets émis :

Date	Heure	Lieu
Mercredi 15 septembre 2021	18 h	267, rue Notre-Dame, Notre-Dame-de-la-Paix (Québec)
Mercredi 20 octobre 2021	18 h	281, rue Desjardins, Plaisance (Québec)
Mercredi 24 novembre 2021	18 h	281, rue Desjardins, Plaisance (Québec)
Mercredi 15 décembre 2021	18 h	281, rue Desjardins, Plaisance (Québec)

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution, notamment, en publiant un avis public à cet effet conformément à la Loi.

Adoptée.

7. QUESTIONS DES MEMBRES ET PROPOS DU PRÉFET

Aucun sujet n'a été traité à cet égard dans le cadre de la présente séance.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

2021-09-174

Il est proposé par M. le conseiller Louis Venne

Municipalité régionale de comté de Papineau
Conseil des maires



appuyé par M. le conseiller François Clermont
et résolu unanimement

QUE :

Cette séance soit et est levée. Il est 16h43.

Adoptée.

Benoit Lauzon
Préfet

Roxanne Lauzon
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Benoit Lauzon, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Benoit Lauzon, Préfet